

## **Réforme des retraites: voici le calendrier de janvier 2020 à 2066**

**Édouard Philippe a présenté les grandes étapes du calendrier de la réforme qui s'étalera sur près deux décennies.**

De janvier 2020 à 2066, le calendrier de la réforme des retraites

### **22 janvier 2020**

Présentation du projet de loi en conseil des ministres.

### **Fin février**

Début de l'examen du texte au Parlement.

### **Été 2020**

Fin des discussions avec les syndicats d'enseignants pour "fixer le cadre sur les 10 prochaines années de la reconstruction des rémunérations des carrières et des organisations du travail".

### **1er janvier 2021**

"Au plus tard", mise en place de la "nouvelle gouvernance" du système universel de retraite, qui sera "confiée aux partenaires sociaux, sous la supervision du Parlement".

### **2021**

Premières "revalorisations" pour les enseignants, "nécessaires pour maintenir le niveau des pensions", en mettant "l'accent sur les débuts de carrière".

### **1er janvier 2022**

Création d'un "âge d'équilibre" au-delà de l'âge légal de départ (maintenu à 62 ans), avec "un système de bonus-malus" de 5% par année manquante ou supplémentaire.

Si les partenaires sociaux ne trouvent pas d'accord sur ce point, cet âge sera fixé à 62 ans et 4 mois, puis augmentera de 4 mois par an, jusqu'à 64 ans en 2027.

## **2022**

La génération 2004, qui aura alors 18 ans, “sera la première à intégrer le “système universel de retraite” et à cotiser dans le nouveau régime pour ceux qui travailleront.

Les jeunes fonctionnaires recrutés à partir de cette date cotiseront sur l’ensemble de leur rémunération, primes comprises.

Pour les travailleurs indépendants, baisse de CSG et hausse de cotisation retraite. Pour tous, minimum de pension revalorisé à 1000 euros net pour une carrière complète au Smic.

## **2025**

La génération 1975, qui aura alors 50 ans, basculera dans le système universel. Les droits acquis auparavant seront “garantis à 100%” et convertis en points. Cela représentera au départ “70% de la retraite calculée selon l’ancien système”, auxquels s’ajouteront les points cotisés dans le nouveau régime.

Pour ceux qui pourront partir à 57 ans (pompiers, douaniers, agents de maintenance SNCF/RATP) ou 52 ans (policiers, contrôleurs aériens, conducteurs SNCF/RATP), les premiers concernés seront respectivement les générations 1980 ou 1985.

Par ailleurs, tous les fonctionnaires et salariés des régimes spéciaux cotiseront sur l’ensemble de leur rémunération, primes comprises.

Le minimum de pension pour une carrière complète sera fixé à 85% du Smic.

## **2027**

Pour ceux qui auront un âge légal à 62 ans, “l’âge d’équilibre” atteindra 64 ans, avec un “malus” pour ceux qui partiront à la retraite avant et un “bonus” pour ceux qui cotiseront au-delà.

## **2037**

La génération 1975, première à essayer les plâtres du “système universel”, aura 62 ans et pourra commencer à faire valoir ses droits à la retraite. Les pensions liquidées “intégreront progressivement une proportion croissante du nouveau système”.

## **2066**

La génération 2004, qui aura effectué toute sa carrière dans le “système universel”, pourra commencer à partir à la retraite, si l’âge légal est toujours maintenu à 62 ans

